

ETHYL DI GLYCOL
ETHYL DI GLYCOL
SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
Ref. nr : REACH : 01-2119475105-42
Nom commercial : ETHYL DI GLYCOL
Numéro CAS : No CAS : 111-90-0
Numéro EC : No CE : 203-919-7
Type de produit : Solvant.

Ce produit n'est pas classé par le CLP/GHS et ne requiert pas légalement de FDS, celle-ci est réalisée de façon volontaire.
 Aucune mise à jour n'a été nécessaire à ce jour.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
 Z.A.C du Parc
 13 rue Louis Blériot
 FR- 77290 COMPANS
 T: +33 (0)1 64 77 76 27
Nom et fonction de la personne responsable : Service Qualité : qualite@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Conseils de prudence

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit n'est pas dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Diethylene glycol monoethyl ether	: <= 100 %	111-90-0	203-919-7	----	01-2119475105-42	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)

ETHYL DI GLYCOL
ETHYL DI GLYCOL
SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours** : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais.
Laisser la victime au chaud et au repos.
 - **Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
 - **Contact avec les yeux** : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
 - **Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien donner à boire. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- **Agents d'extinction appropriés** : Pulvérisation d'eau. Mousses à base d'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses. CO, CO2
Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Ininflammable.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (sable, terre, vermiculite, sciure)
Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

ETHYL DI GLYCOL
ETHYL DI GLYCOL
SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)
6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Assurer une ventilation d'air appropriée.
Eviter toute exposition inutile.
- Manipulation** : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage**
- Stockage** : Conserver dans un endroit sec et frais. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Conserver de préférence dans de l'acier inoxydable, verre.
- Stockage - à l'abri de** : Chaleur. Agent oxydant.
Cuivre (Cu). Aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Protection individuelle


- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
- **Protection de la peau** : Utilisez des gants en caoutchouc. PVC
- **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucune donnée disponible.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
9.1.a. Aspect

- Aspect** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- 9.1.b. Odeur**
- Odeur** : Caractéristique.
- 9.1.c. Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.
- 9.1.d. pH**
- 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation** : Aucune donnée disponible.

ETHYL DI GLYCOL
ETHYL DI GLYCOL
SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point de fusion [°C] : -78
 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition
 Point d'ébullition [°C] : 202
 9.1.g. Point d'éclair
 Point d'éclair [°C] : 94
 9.1.h. Taux d'évaporation : < 0.01 (butyl acetate)
 9.1.i. Inflammabilité
 Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air] : 1.2 - 11
 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : Aucune donnée disponible.
 9.1.k. Pression de vapeur
 Pression de vapeur [hPa] : 0.13 (20°C)
 9.1.l. Densité de vapeur : Aucune donnée disponible.
 9.1.m. Densité relative : Aucune donnée disponible.
 9.1.n. Solubilité
 Solubilité : Ethanol. Hydrocarbure.
 Solubilité dans l'eau : Complète.
 9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau : -1.19/-0.08
 9.1.p. Température d'auto-inflammabilité
 Temp. d'autoinflammation [°C] : 204
 9.1.q. Température de décomposition : Aucune donnée disponible.
 9.1.r. Viscosité
 Viscosité à 20°C [mPa.s] : 4.4
 9.1.s. Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
 9.1.t. Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Alkali. Au contact de l'air, peut générer des peroxydes. Acides forts. Agent oxydant. Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides. Bases fortes. Agents oxydants forts. Métaux. Peroxydes.

ETHYL DI GLYCOL
ETHYL DI GLYCOL
SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)
10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : CO, CO2

SECTION 11 Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 5445
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : > 5.24
- Inhalation : Toux. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Cutanée : Peut irriter les yeux et la peau.
- Oculaire : Irritant pour les yeux. Douleur.

SECTION 12 Informations écologiques
12.1. Toxicité
Informations toxicologiques

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : 1983-4670

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 12 900

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation [%] : Le produit est biodégradable. > 80%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucun(es) dans des conditions normales.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

ETHYL DI GLYCOL
ETHYL DI GLYCOL
SECTION 14 Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Symbole(s) : Aucun(e).

Phrase(s) R : Aucun(e).

Phrase(s) S : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non requis.

SECTION 16 Autres informations
Autres données : Aucun(e).

DENEGATION DE RESPONSABILITE : La substance ou le mélange ne requiert pas légalement de FDS, celle-ci est réalisée de façon volontaire.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document